

# Présentation de la version 2

16 JUIN 2020 - 10H / 12H

## Questions / Réponses

**De Nathalie D'HOORNE : Bonjour, est-ce que conpere sera intégré à pégase à terme ou sera-t-il toujours existant via des APIs externes?**

ConPere n'est pas le seul outil permettant de gérer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante. PCSCOL fait partie du comité de pilotage de CONPERE et bénéficie ainsi de tous les retours d'expérience. Le dialogue sera assuré par des API.

**De pere : A quoi correspond DETU?**

Direction des études

**De Manuel Rossard (Bordeaux) : un seul type diplôme possible?**

Non, plusieurs types de diplôme peuvent être renseignés : une liste séparée par des virgules

**De fbouzia2 : Pourrais-tu détailler la coche réorientation ?**

La case à cocher « Réorientation autorisée » sert à activer la fonctionnalité permettant de créer un nouveau contrat pour les étudiants ayant une inscription seconde avec un profil étape spécifique (renseigner le code profil Apogée correspondant à la réorientation).

**De Nathalie D'HOORNE : L'installation pour un établissement ayant déjà conpere va-t-il conserver le paramétrage existant (Idap, année.... remédiations saisies, statuts....formations)?**

Oui, le paramétrage fonctionnel sera conservé.

**De pere : PEC : c'est le portefeuille d'expérience et compétence?**

Oui

**De Hélène S : qu'est-ce qu'un enseignement par anticipation?**

Un étudiant peut être autorisé à suivre des enseignements par anticipation de l'année suivante. Cela correspond à la notion de crédits dans Apogée. L'étudiant peut s'inscrire pédagogiquement « en crédit » à des éléments constitutifs de l'étape suivante (exemple : un étudiant est autorisé à suivre un module de deuxième année alors qu'il ne sera effectivement qu'en première année).

**De pere : Est-ce que chaque université peut créer son propre contrat?**

Non, l'édition du contrat n'est pas personnalisable

**De Manuel Rossard (Bordeaux) : Pourquoi vous ne récupérez pas les doubles inscriptions dans Apogée directement?**

C'est une évolution prévue pour la V3 de ConPeRe

**De Didier Chabaud (UCA) : la double inscription ne pourrait pas se baser sur l'inscription administrative réelle de l'étudiant (dans le SI) ?**

Oui la double inscription sera faite ainsi en s'appuyant sur les IA de l'étudiant.

**De CINDY GODEAU : pour la recherche n'est-il pas possible mettre son numéro étudiant. Il peut y avoir des homonymes**

Pour se connecter « en tant que » : le choix a été porté sur le Nom/prénom / login de l'étudiant et la formation dans laquelle il est inscrit. Pour les tableaux de bord la recherche peut se faire par numéro étudiant.

**De rouguy.thiam-sy : La demande de césure chez nous passe par une commission ad 'hoc. Y'aurait-il possibilité de retirer ce champ pour notre université pour ne pas porter de confusion ?**

Non il n'est pas possible de retirer le champ.

**De Agnès : les volumes sont déjà enregistrés, avons-nous la possibilité d'avoir le champ libre pour saisir nous même un volume**

Oui les volumes horaires sont modifiables dans les paramètres.

**De M-Hélène Bracco (USMB) : Le DETU est-il informé par mail des contrats initiés par les étudiants pour les formations auxquelles il est rattaché ?**

Oui

**De CINDY GODEAU : le contrat est-il modifiable, info dans le contrat, charte etc. par l'établissement ?**

Les intitulés du contrat ne sont pas modifiables mais la charte, ... est personnalisable par l'établissement

**De Delphine Fleury : le DETU peut-il bien télécharger les pdf des contrats de ses étudiants?**

Pas d'export pdf demandé à ce jour, export possible via excel

**De pere : Est-ce que l'étudiant voit le nom de son DETU ou enseignant qui lui est affecté, afin qu'il puisse le contacter.**

Oui dans la rubrique assistance/ contact utiles

**De Ilado jm Nantes : Bonjour, à propos de la fonctionnalité « visualisation des contrats par enseignant » pourquoi ne pas avoir permis de modifier par les enseignants référents qui ont ces contrats en compte??**

Ce rôle incombe à la DETU conformément à ce qui est indiqué dans l'article 5 de l'arrêté de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

**De Bernard caron : Le résumé du contrat pédagogique peut-il être récupéré par une autre application ? (autrement que via un pdf)**

Il peut être extrait sous format excel (extraction de toutes les données du contrat sauf le projet de formation)

**De Nathalie D'HOORNE : Est-ce que les enseignants DETUs, conseillers, usagers DEVE, ... et conseillers seront dans des groupes LDAPs pareils que en V1? Et est-ce que les conseillers devront être dans les groupes enseignants ou DEVE ou... ?**

Oui ce fonctionnement ne change pas dans la V2, les conseillers ont un rôle spécifique.

**De fbouzia2 : et l'étudiant voit aussi le commentaire ?**

Oui mais il n'apparaît pas dans le contrat pdf.

**De Sp-Lyon3 : si j'ai bien compris le rappel des choix pédagogiques (IP de l'année en cours) de l'étudiant n'apparaissent pas. Est-ce que c'est une évolution prévue ? Merci**

Oui c'est une évolution prévue pour la V3 afin d'afficher le contrat pédagogique et résultats issus d'Apogée.

**De pere : D'un point de vue, informatiques et libertés c'est possible que quelqu'un a accès aux informations de l'étudiant? Je pense là au conseiller d'orientation. Même question pour les enseignants.**

Oui l'enseignant et le conseiller d'orientation ont accès aux informations de l'étudiant se limitant aux données affichées sur le contrat.

**De Johnny Gogibus : Est-on vraiment obligé d'inscrire un volume horaire pour les aménagements spécifiques ? Nous souhaiterions ne pas en indiquer dans certains cas**

Le volume est obligatoirement saisi.

**De Pascale Garcia : si l'étudiant est en double inscription: peut-il faire deux contrats pédagogiques différents?**

Non il y a un seul contrat par étudiant. La loi indique que l'étudiant possède un contrat pédagogique avec l'établissement. Cette évolution est prévue en V3.

**De Johnny Gogibus : Peut-on préciser davantage les dispositifs oui si ? Peut-on préciser les codes et les intitulés des cours de remédiation "oui si" proposés par les formations et pas seulement le type de "oui si" (type 1 ou type 2). Et peut-on les rechercher dans Apogée ?**

Oui cela peut être saisi par exemple dans la zone de texte « Caractéristiques du parcours » mais pas de possibilité de récupérer ou rechercher les IP aux ELP issues d'Apogée. Pour la V3, il est prévu d'afficher le contrat pédagogique d'Apogée dans ConPeRe à l'aide des webservices disponibles.

**De fbouzia2 : La livraison ne peut pas être avancée ?**

Nous réajusterons la date de disponibilité si celle-ci peut se faire plus tôt, et nous vous la communiquerons.

**De Johnny Gogibus : Peut-on modifier les libellés des questions du contrat et en créer de nouvelles ?**

Non

**De UBS-ASLeMoing : date livraison à l'écran "oct/nov2020" = livraison V2 ou livraison univ BO ? Quelle date pour livraison V2 ?**

Livraison oct/nov2020 : c'est pour BO

La livraison de l'univers BO et des requêtes préparées selon les souhaits du COPIL est prévue courant oct/nov2020

**De rouguy.thiam-sy : Certains enseignants veulent repérer rapidement les étudiants redoublants ou en contrôle terminal, Conpere le permet-il avec ses filtres ?**

Pas possible pour cette version mais en discussion pour la V3

**De Nathalie de Beaurecueil : 3 questions : 1/ Rôle lecteur conseiller d'orientation actif en consultation sur tous les étudiants ?**

Oui

**2/ Inscription 1ère et seconde de l'étudiant possible dans V2 ?** L'information est juste saisissable sur le contrat avec précision du nom et niveau de la formation seconde. Non la double inscription n'est pas gérée dans la V2, à prévoir en V3.

**3/ Double-profil DEVE et DETU par exemple possible ?**

Non

**De Johnny Gogibus : Peut-on modifier les libellés des questions du contrat et en créer de nouvelles ? Exemple pour "Mon projet de formation" on souhaiterait aussi demander quel est le projet professionnel comme question facultative**

Non, mais grâce à la personnalisation des bulles d'aide vous pouvez guider les étudiants vers les réponses que vous attendez.

**De mcdecian : Que deviennent les informations que saisit le DETU comme l'ajout d'heures de soutien disciplinaire ou la validation d'un enseignement par anticipation ? Est-ce que cela remonte dans Apogee, ou a minima dans les services de scolarité ou est-ce que ça n'est qu'affiché dans le PDF du contrat ?**

Pas de remontée dans Apogée, mais extraction possible par les gestionnaires.

**De Christophe VASSEUR : La V2 permettra-t-elle de personnaliser les dispositifs particuliers par établissement ?**

Les libellés peuvent être modifiés, les aménagements peuvent être désactivés mais pas ajouter.

**De benoip02 : quelle est la place d'un commentaire dans un "contrat" ? Quel type de commentaire est attendu ?**

Le commentaire est uniquement disponible pour le conseiller d'orientation.

**De ayimin : Bonjour, les doubles inscriptions n'étaient pas récupérées car la V1 de Conpère était basée sur l'inscription première (Exemple : en cas d'ajac ou de réorientation : La L1 est en inscription seconde, la L2 en inscription première). Qu'en est-il de la V2 ?**

Disponible en V3

**De rouguy.thiam-sy : Y'a-t-il possibilité de récupérer la photo de l'étudiant d'Apogée pour la mettre sur Conpère ? En effet, les DETUs ont énormément de contrats à suivre et les photos des étudiants les aident à les identifier rapidement.**

Non, cette fonctionnalité n'existe pas.

**De UBS-ASLeMoing : l'extraction sera-t-elle possible en un seul fichier pour tous les étudiants ? Les champs libres seront-ils aussi dans les champs d'extraction possibles ?**

L'extraction se fait pour tous les étudiants d'une même composante, le projet de formation n'est pas extrait.

**De Nathalie D'HOORNE : comment récupérer la convention? Ce sont les correspondants fonctionnels qui vont le récupérer?**

Pour les établissements ne disposant pas encore de l'application, il suffit d'en faire la demande à l'adresse : [conpere.projet@amue.fr](mailto:conpere.projet@amue.fr)

Nous enverrons par la suite une convention à votre établissement.

Pour les établissements disposant déjà de la V1, la convention sera directement transmise par courrier au président d'université.

**De Karine Pouillaude - UPJV : peut-il y avoir plusieurs référents fonctionnels ?**

Oui

**De Vincent Rivollier : ConPeRe pourrait-il être utilisé pour les inscriptions pédagogiques ? Cela simplifierait les choses d'avoir une seule interface inscription/contrat pédagogique, tout est très lié en réalité**

Non, c'est une trajectoire très intéressante mais qui ne peut être abordée avec APOGEE.

**De wasylszyn-I : Bonjour, le contrat pédagogique est-il défini sur plusieurs années et prend-il en compte le changement éventuel de formation en cours de cursus ?**

Il y a un contrat annuel par étudiant mais qui reprend les informations du précédent contrat (projet de formation et besoins spécifiques). Tous les contrats sont consultables sur l'étudiant.

**De CINDY GODEAU : SI l'étudiant est inscrit sur plusieurs formations L1 psycho et L1 math par exemple comment cela se passe-t-il ?**

Le contrat est généré à partir de l'inscription première uniquement, la double inscription est juste informative sur le contrat.

**De sylvie.lopez : techniquement, avez-vous un accès direct aux données APOGEE ?**

L'accès se fait uniquement par les webservices d'Apogée.

**De Florent Barret : Peut-il y avoir plusieurs DETUs par formation (VET) ou est-ce toujours comme dans la V1 un unique DETU par formation ? Si c'est encore le cas, comment un unique DETU peut-il gérer et signer les contrats de plusieurs centaines d'étudiants (en L1 par exemple) ?**

Il peut y avoir plusieurs DETU par formation et un même DETU sur plusieurs formations. Ceci était déjà possible en V1.

**De Johnny Gogibus : Si l'étudiant poursuit son cursus de licence sans réorientation et comme il faut établir un contrat chaque année dans Conpere, comment visualiser toutes les informations de l'étudiant sans avoir à ouvrir chaque contrat. Pour nous, le principe est d'avoir "une fiche de suivi"**

***de l'étudiant tout au long de son parcours en licence (il s'agit du dossier pédagogique de l'étudiant) et que le DETU, le SCUIO et la Scolarité aient accès à toutes les informations et à l'historique facilement. Le contrat ne pourrait-il pas couvrir tout le cursus de licence (sauf si réorientation) avec une mise à jour chaque année ?***

La loi prévoit un contrat annuel. La consultation se fait dans le parcours étudiant.

***De Delphine Fleury : concernant la question projet de formation dans le contrat est-elle toujours obligatoire pour valider le contrat par l'étudiant car elle est souvent non rempli par l'étudiant.***

Le projet de formation apparaît comme un élément essentiel du contrat : il est un point de passage obligatoire.

***De CINDY GODEAU : EXITE il une version demo ?***

Non mais les captations et la WEBconférence sont enregistrées et seront diffusées.

***De Delphine Fleury : pour la partie BO, faudra-t-il avoir des connaissances techniques pour l'utiliser ? Et la mettre en place?***

La livraison comprendra un univers et un ensemble de requêtes pré établies. L'utilisation de celle-ci ne demande pas de technicité avancée. Il sera possible pour chaque établissement de créer ses propres requêtes avec une ressource compétente pour cela. En principe les établissements disposent de cette ressource.

***De Agnès : Dans les bulles d'aide, peut-on élargir le nombre de caractères***

Les bulles offrent un champ assez étendu permettant de bien renseigner et possibilité de mettre des liens hypertexte

***De Nathalie D'HOORNE : Bonjour, est-ce que conpere sera intégré à pégase à terme ou sera-t-il toujours existant via des APIs externes?***

ConPere n'est pas le seul outil permettant de gérer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante. PCSCOL fait partie du comité de pilotage de CONPERE et bénéficie ainsi de tous les retours d'expérience. Le dialogue sera assuré par des API.

***De mcdecian : Désolée, je n'ai pas entendu la réponse à ma question : que deviennent les informations qui sont saisies par le DETU comme heures de soutien ou validation d'un enseignement d'anticipation. Elles remontent à la scolarité ou APogee ou elles restent figées dans le PDF ?***

Les informations sont présentes dans la base et exploitables (BO ou autres requêtes)

***De Nathalie D'HOORNE : mais sinon est-ce qu'un module pegase correspondra à conpere?***

Il n'y a pour le moment pas de développement dans ce domaine couvert par CONPERE voire d'autres outils et alors que de nombreux développements sont prioritaires pour PEGASE.